LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton,	la ligne 15 cent.	50 cent.
Suisse,	« 20 «	
Etranger,	« 25 «	

Un numéro du journal : 5 centimes

VENDREDI 31 JANVIER 1896
31 — *Saint Pierre Nolasque* — 335
Numéro 25
VINGT-SIXIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée prochainement.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Rome, 30 janvier.

On télégraphie d'Ada-Agamus à l'agence Stefani : Il se confirme que l'armée choane s'avance par la route d'Agula sur Abroutia, Azzak et Hausen. Les mêmes bruits contradictoires que hier courent sur les intentions de Ménélik à l'égard de la colonne Galliano.

Le colonel Galliano a écrit au général Baratieri pour le prier d'informer les familles des officiers et des soldats que tous se portent bien.

Vienne, 30 janvier.

On apprend ici que le prince Ferdinand, après sa visite au Pape, hésite à autoriser la *conversion du prince Boris.*

Londres, 30 janvier.

Le *Times* croit à l'existence d'un arrangement privé entre la Russie et la Turquie, induisant celle ci à suivre les conseils de Saint-Pétersbourg en ce qui concerne ses relations étrangères.

Saint-Pétersbourg, 30 janvier.

On dément de source officieuse les bruits des projets de partage de la Turquie et d'une alliance russo turque.

Londres, 30 janvier.

Le *Daily Telegraph* ne croit pas que le démenti de la Turquie à une alliance russo-turque soit sincère. Heureusement, dit-il, l'occupation de l'Egypte nous garantit contre toute tentative de supplanter l'Angleterre dans le Levant.

Constantinople, 30 janvier.

M. Cambon, ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte, a été informé que de nouveaux troubles allaient éclater à Diarbekir si la commission d'enquête partait. Il a fait, à ce sujet, des représentations au sultan, qui a ordonné à la commission de surseoir à son départ.

Washington, 30 janvier.

La réaction s'accentue contre la résolution Davis relative à la doctrine de Monroë.

Madrid, 30 janvier.

Les ouvrières cigarières de Séville, ont renouvelé hier leurs manifestations. Elles ont été dispersées par la police.

Madrid, 30 janvier.

Le naufrage du vapeur Hawkins affrété par le chef insurgé Calixto Garcia, pour transporter à Cuba des armes et des munitions, se confirme.

Cette expédition était considérée comme ayant une grande importance pour les insurgés.

De nos correspondants particuliers

Lucerne, 30 janvier.

Le *Vaterland* de ce matin publie un grand article sur la rébellion de M. Guyer-Zeller.

Bellinzone, 30 janvier.

Le procès intenté au *Corriere* par la majorité du Conseil d'Etat a pour cause l'article où ce journal accuse M. Colombi d'avoir *falsifié* le texte de la *loi du 20 novembre* 1895 sur les poursuites, avant de la promulguer.

Le *Corriere* attend avec confiance l'issue de ce procès de lèse-majesté.

Genève, 30 janvier.

Le Conseil administratif de la ville de Genève propose à la municipalité un *emprunt de dix millions* pour la conversion des dettes communales.

Service de l'Agence Berna

Zurich, 30 janvier.

Le Comité du Conseil d'administration de la Banque fédérale propose à ce Conseil, pour l'exercice 1895, un dividende de 4 ½ %, et un versement de 250,000 francs au fonds de réserve.

Pour l'exercice de 1894, le dividende avait été fixé au 4 %.

Zurich, 30 janvier.

La Ligue des paysans zurichois remet aujourd'hui aux conseils des banques une demande tendant à la réforme hypothécaire et à l'amortissement des dettes. Elle ajoute même à sa demande un projet tout prêt, pouvant servir de base aux travaux.

EN FRANCE

Toujours de nouveaux scandales. A peine l'instruction des chantages Lebaudy est-elle terminée qu'on vient dévoiler, à la tribune de la Chambre française, de nombreux tripotages commis au Tonkin.

Les révélations ont éclaté à la suite de la discussion qui s'est engagée, la semaine dernière, à la Chambre des députés sur le vote d'un emprunt de 50 millions pour le gouvernement général de l'Indo-Chine.

Le rapporteur, M. Krantz, dans un rapport très complet, avait signalé les irrégularités, les abus de toute nature et les chantages commis dans cette colonie.

Est intervenu un député, M. Marcel Habert, qui a dénoncé spécialement les filouteries commises dans l'affermage de l'opium.

Le monopole de cette marchandise au Tonkin avait été affermé à une Société ayant à sa tête M. de Saint-Mathurin.

Cette Société fermière s'était fait accorder, en 1891, une remise de 40,000 fr. par le gouverneur général, M. de Lanessan, et la concession pour huit ans du monopole de l'opium en Annam.

Le 14 mai 1893, cette même Société se fait racheter son droit de monopole au Tonkin pour le prix de 3,400,000 francs, somme qui représentait plus de deux fois et demie le capital engagé par la Société !

Vous voyez, dit l'orateur, l'opération frauduleuse ; vous voyez l'homme qui, n'ayant aucun capital sérieux derrière lui, demande la concession d'un monopole et qui, *au lieu* d'exploiter loyalement ce fermage, l'exploite mal, à dessein, afin de le revendre ensuite deux fois plus cher.

La presse parisienne se trouve de nouveau compromise dans ce scandale, car M. de Saint-Mathurin avait été recommandé au ministre des colonies par le directeur d'un journal éclectique et boulevardier, le *Matin.* Naturellement, le journaliste en question a eu sa part au gâteau. Il se nomme Alfred Edwards, et possède un hôtel à Paris, une villa à Montmorency. C'est un Juif levantin, naturalisé Français et créé chevalier de la Légion d'honneur par Constans ! Il est plusieurs fois millionnaire.

A la suite des révélations ci-dessus, la justice a fait une descente chez lui. M. Edwards cherche à se justifier en disant qu'il n'a pratiqué aucun chantage, le rôle joué par lui dans cette affaire de l'opium ayant été celui d'un simple intermédiaire.

La police a fait aussi des perquisitions chez M. de Lanessan, ex-gouverneur général du Tonkin, afin d'y saisir les *documents* qui peuvent éclairer la justice sur la singulière administration de la colonie.

Plusieurs autres personnages considérables sont aussi compromis et menacés d'une enquête.

Chose curieuse, le *Figaro* prend ouvertement la défense des accusés. Il se donne le malin plaisir de raconter qu'on n'a trouvé chez Edwards que des lettres d'un ancien ministre de la marine, aujourd'hui président de la République, M. Félix Faure !

L'instruction sur le Tonkin, venant après l'instruction Lebaudy, n'apparaît au *Figaro* que comme la mise en œuvre d'un système qui vise à distraire l'opinion des scandales bien plus *considérables* dont le secret est entre les mains de Cornélius Herz et d'Arton, et où seraient compromis des membres du gouvernement.

Vraiment, on ne cessera pas de laver du linge sale dans le monde officiel de la France !

La guerre et la démocratie sociale

(Fin de la conférence de M. Seidel)

La guerre n'est pas seulement une source de dépenses pour les Etats; elle est encore terrain fructueux pour le développement des dettes publiques. En 1892, la dette des Etats européens s'élevait à 110 milliards. En 1894, elle atteint 120 milliards. Mettons le taux de ces emprunts au 3 %, nous avons près de quatre milliards d'intérêts à payer annuellement. Ajoutez-les aux cinq milliards qui représentent les dépenses militaires annuelles, cela fait neuf milliards par an. Se fait-on une idée de ce que cette somme représente ? Combien d'hôpitaux, d'écoles, de maisons ouvrières, de maisons du peuple, etc., on pourrait construire avec ces milliards !

Et puis, que de masses improductives sont entretenues par le militarisme ! Je vous demande ce qu'un soldat produit pour la chose publique. Un tas de gens marchant au pas, mais ne donnant aucun travail utile. Un homme au militaire représente en moyenne, *par an, 1,000 francs de perte de travail. Or,* une perte de travail est aussi une perte pour les fabricants, puisqu'*ils* s'enrichissent du produit du travail ; c'est une perte pour la fortune nationale. Tous les philosophes et économistes vous disent que la richesse est le fruit du travail Or, additionnez les pertes de travail que représentent ces millions d'hommes employés à des manœuvres stériles Nous pouvons les évaluer à quatre milliards Nous arrivons ainsi à un total de treize milliards par an. Voilà ce que nous coûte la guerre. C'est calculé très bas. (L'orateur cite ici la *Revue scientifique suisse*).

Que deviennent les soldats des armées permanentes une fois leur temps de service fini ? La plupart ne sont plus bons à rien ; ils guettent un petit emploi, un poste de guet de nuit (rires). On les a dressés en machines ; ils ont perdu toute initiative. Qu'est-ce que la vie de garnison, sinon une vie d'oisiveté et d'immoralité. C'est à tel point que nombre de communes allemandes redoutent d'avoir des casernes. Ceux qui ont vécu dans les villes de garnison savent ce qui se passe : rixes entre militaires et civils, mœurs libres, ravages moraux qui corrompent toute une population.

La vie des camps affaiblit le sens moral ; le soldat dressé à la moderne devient un prétorien pire que chez les Romains. On exige de lui une obéissance aveugle. La discipline ! c'est la divinité moderne ; on a voulu en faire un idéal même pour les républicains suisses.

Le peuple est dégoûté de ce système. Allez *en Allemagne, en Italie, en France, et voyez* combien il y a de personnes favorables au militarisme.

Alors pourquoi la guerre ? L'armée permanente est une création monarchique, ce n'est pas une fille du peuple. Elle a été inventée surtout pour protéger la société capitaliste, pour combattre les amis de la liberté, l'ennemi intérieur. Sans elle, l'organisme européen actuel se serait depuis longtemps écroulé.

Le peuple, partout, veut la paix. Aujourd'hui *plus encore* qu'autrefois la paix est nécessaire. Avec le développement de l'industrie, des échanges internationaux, des relations commerciales, la guerre serait un plus grand malheur pour les peuples que dans le passé.

Il est étrange qu'on ne parvienne pas à faire triompher cette idée populaire de la paix. Hélas ! la paix ne viendra point par de simples réunions, conférences et démonstrations. Elle ne sortira que d'une transformation des institutions actuelles. Elle viendra lorsque les peuples seront libres, lorsque toutes nos institutions seront démocratiques.

La guerre est une idée d'un autre siècle ; elle n'est pas dans l'esprit de la démocratie, ni des institutions conquises par le peuple suisse. Lorsque nos institutions démocratiques se seront implantées partout, un roi de Prusse, un empereur ne pourra plus, à lui seul, déclarer la guerre et conclure la paix. Le repos du monde ne dépendra pas d'un caprice ; nous ne serons plus exposés à voir une guerre éclater lorsqu'un empereur n'aura pas bien dormi.

Donc, la première condition de la paix, c'est que les peuples soient libres. Il faut que la guerre ne puisse être déclarée que par un parlement populaire. Chez nous, la question de guerre ou de paix est dans les attributions de l'assemblée fédérale. On pourrait aller plus loin et la faire trancher par une votation populaire. Avec le téléphone et le télégraphe, il serait facile de convoquer immédiatement les électeurs. *Mais, avant tout, conservons notre* armée de milices ; n'en faisons pas une caricature de la discipline prussienne.

Dans l'organisation actuelle, la fièvre des armements s'empare de tout le monde. Dès qu'un Etat a inventé de nouvelles armes, l'autre s'empresse d'en faire autant. C'est une émulation insensée, une course folle qui durera jusqu'à ce que le peuple enfin se lève pour mettre un *terme à ces extravagances.*

Il faudrait un arbitrage des peuples, prononçant sur les questions de guerre ou de paix d'après des lois internationales.

Dans toute société civilisée c'est la loi qui règne. La loi est le progrès de la civilisation contre l'arbitraire individuel. La loi protège le faible. Un Etat sans loi est un Etat barbare.

Or, avec notre système actuel qui fait dépendre la guerre de la volonté d'un homme, où est le bienfait de la loi ? Le droit est du côté de celui qui a le plus de canons et le plus de vaisseaux Que dirait-on si nous en étions réduits encore, pour la solution de nos conflits particuliers, au jugement de Dieu, au duel du moyen-âge ! Eh bien ! voilà l'état des nations modernes dans leurs rapports entre elles. Point de lois qui règlent les conflits internationaux ; point de tribunal international. Voilà ce que nous devons tout d'abord réclamer.

Que devons-nous exiger ensuite pour obtenir un paix durable ?

La justice sociale, la suppression de la domination des classes.

Nous devons tendre à une morale politique qui nous donne la liberté et l'égalité. Nous n'arriverons à la paix qu'en mettant fin à *l'exploitation d'une partie de l'humanité par* l'autre. Aussi longtemps que les uns accapareront toute la richesse sans bouger un *doigt*, et que les autres ne trouveront dans le travail que la misère, il n'y aura aucune paix possible.

Tous les philosophes et les penseurs ont critiqué cet état de choses. Mais comment délivrerons-nous le monde de cette exploitation ?

Par le socialisme !

Ne vous effrayez pas. Le socialisme est d'origine très ancienne. Il existait dans l'Eglise primitive. C'est le socialisme qui a créé notre patrie suisse. Nos pères ont vécu sous le régime du socialisme communal. Qu'était la commune d'autrefois, l'Allmend, sinon une communauté de terres et de biens ?

Oui, le socialisme est une vieille institution. Il n'a qu'à revenir, et alors plus de distinction de classes, nous serons tous les citoyens d'un même peuple.

Nous voulons que la terre appartienne au paysan ; nous voulons voyager sur nos chemins de fer et non pas sur les chemins de fer de Guyer-Zeller (rires). Les services publics appartiennent au peuple tout entier. Nous ne voulons pas que nos œuvres d'utilité publique, nos locaux, nos églises soient la proie de quelques entrepreneurs particuliers.

Nous y arriverons. L'esprit de paix fera que ces merveilles se réaliseront. Le socialisme combat pour la république, pour la liberté. En Allemagne, en Russie, il travaille à l'avenir de l'Etat républicain. Pour cela, les socialistes souffrent la prison et la mort.

Le socialisme réclame partout la suppression des armées permanentes ; il proteste partout contre la guerre, malgré la police et l'état de siège.

Le socialisme est le premier qui ait créé une alliance universelle contre la guerre. L'Internationale, fondée à Londres en 1863, a déjà une glorieuse histoire ; elle n'a cessé de revendiquer la liberté et la paix.

Ici, à Fribourg, je puis dire que le Christ a fondé lui-même la première Internationale, lorsqu'il a dit : *Vous êtes tous les enfants du* même Père. Les Apôtres de l'Eglise furent plus révolutionnaires que les démocrates socialistes actuels. Est ce qu'un saint Colomban, un saint Fridolin ne sont pas venus dans notre pays renverser les idoles, détruire les temples des païens, fonder une nouvelle religion ? Nous, socialistes, nous ne sommes pas encore allés aussi loin que les saints ; nous n'avons pas renversé d'églises, pas même à Fribourg (rires).

Nos manifestations sont pacifiques. Nous avons organisé les fêtes du 1er mai, qui sont une revendication de la paix. Quelle somme de propagande constituent ces manifestations du 1er mai ? Aucun congrès de la paix n'a fait un pareil travail.

Les socialistes ont combattu sans trêve pour la justice et ils ont souffert mainte persécution Ils ont ainsi forcé l'attention du monde. Le mouvement social a fait tant de progrès que nous avons vu le Pape et l'empereur reconnaître en principe la nécessité d'une réforme sociale.

Il faut qu'il y ait quelque chose de bon dans ce mouvement social puisque aujourd'hui tous les hommes politiques, princes, cléricaux, veulent être quelque peu socialistes (rires) On a rappelé combien il y a d'idées socialistes dans l'Ancien et Nouveau Testament, combien d'idées de solidarité humaine ont été semées dans le monde, à travers les âges.

Nous sommes donc de ces rêveurs qui croyons au règne éternel de la paix. Et nous espérons qu'enfin se réalisera la parole : Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

De notre côté, nous conclurons, comme M. Seidel, par l'expression de notre espoir en ce règne éternel de la paix. Mais, pour cela, il faut supprimer dans l'humanité les haines, les jalousies, le conflit des intérêts, le mal en un mot, c'est à-dire la faute

originelle, qui suit l'homme dans son existence ici bas. Donc, appelons le triomphe de la doctrine de Jésus-Christ.

Chronique bernoise

Berne, 29 janvier.

La Commission du Grand Conseil de Berne pour l'examen des demandes d'initiative qui visent à l'extension des droits du peuple vient de terminer ses travaux.

Ces demandes sont, comme on sait, au nombre de trois : Election du Grand Conseil à la proportionnelle, élection du gouvernement par le peuple d'après la proportionnelle, élection des députés aux Etats par le peuple.

La Commission propose au Grand Conseil de recommander au peuple le rejet des deux premières demandes et l'acceptation de la troisième.

Personne ne s'attendait à une telle proposition de la part de la Commission ; on ne prévoyait qu'une proposition de rejet en bloc des trois initiatives.

C'est un premier et beau succès pour M. Durrenmatt et pour ses alliés de circonstance, pour les démocrates de gauche et pour les ouvriers surtout.

La Commission a dû se rendre compte du mauvais effet produit dans le pays par certaines nominations qu'a faites le Grand Conseil, elle veut livrer à la démocratie la députation des Etats, afin de sauver le reste.

Quand la Commission a vu que des bourgs pourris du radicalisme avaient fourni des contingents de signatures considérables pour l'initiative, par exemple Langenthal 329, Berthoud 263, Thoune 319, Bienne 853, Delémont 213, etc., elle a compris qu'il n'y avait pas seulement M. Durrenmatt et ses amis, avec lesquels on ne se serait pas gêné, derrière ce mouvement. Le chiffre imposant des signatures recueillies dans la ville de Berne (2,860) a surtout dû faire réfléchir la Commission. Comme les conservateurs n'ont signé que mollement à Berne, il faut en conclure qu'en dehors des socialistes il y a près de mille radicaux qui se sont joints, pour cette occasion, à M. Durrenmatt.

La nomination des députés aux Etats par le peuple n'enverra, certes, aucun vrai conservateur dans ce Conseil. Pourtant certaines nominations qui ont été possibles au Grand Conseil, grâce à l'esprit de coterie qui y règne, n'auraient jamais été ratifiées par le peuple.

Ainsi, M. Gobat n'aurait jamais siégé au Conseil des Etats s'il avait eu besoin des suffrages populaires pour y arriver, et si le Grand Conseil a l'idée fantaisiste de remplacer M. Lienhard par M. Lenz, ce dernier fera bien de s'attacher solidement à son fauteuil, autrement il sera culbuté à la première élection populaire.

A la prochaine session, le Grand Conseil aura aussi à remplacer M. Lienhard au Conseil d'Etat. Les candidatures sont nombreuses. La Constitution bernoise garantit la représentation de la minorité au sein du Conseil d'Etat. Mais de quelle minorité ? Il y a au moins quatre minorités dans le canton de Berne : les conservateurs de toute nuance représentés par MM. Steiger et Watteville ; le Jura catholique, qui n'a pas de représentant ; la Volkspartei, qui est dans le même cas et les socialistes, qui ne sont pas mieux traités. La Volkspartei et les socialistes réclament à haute voix le siège de M. Lienhard pour eux, mais ils ont tous des chances de ne pas être écoutés ; ils seront donc forcés de porter leurs revendications devant le peuple.

CONFÉDÉRATION

La statistique de la danse. — Un grand nombre de journaux reproduisent le tableau que nous avons établi d'après les données de l'Annuaire statistique fédéral. Ce tableau, comme on l'a vu, indique pour chaque canton le nombre des églises, des bâtiments scolaires, des hôtels et des *salles de danse*.

On fait la remarque spécialement que le canton de Berne figure au premier plan pour le nombre des salles de danse : 918, alors que ce canton ne possède que 410 églises !

Il en était autrement jadis. La *Revue* de Lausanne rappelle, à ce propos, ce qui se passait dans le canton de Vaud au temps de Leurs Excellences.

Les lois consistoriales bernoises appliquées dans les baillages vaudois ne badinaient pas avec la danse. Elles ne la toléraient qu'aux jours de noces. Voici ce qu'elles disaient en leur chapitre VI :

Vu que plusieurs de nos sujets, non contents de profiter de ces divertissements les jours de noces, en abusent, s'y livrant dans toutes sortes d'occasions et cela en cachette et à l'écart, tant de nuit que de jour : voulons que quiconque fournira la place pour ces danses illicites paie *vingt livres;* chaque danseur *deux livres* et les danseuses *une livre* d'amende par tête.

Tous bals et danses seront défendus, hormis aux noces où ils seront permis, cependant avec discrétion.

Les lois consistoriales ne se bornaient par à réprimer la danse. Le chapitre VII défend les « processions nocturnes, » de chanter, de crier et de *faire la vie* au Nouvel-An, d'aller veiller d'une maison à l'autre chez des filles... Voulons et ordonnons, disaient LL. Excellences, pour réprimer de tels désordres, qu'il soit veillé attentivement sur tous ceux qui oseront les commettre dans notre capitale et dans les autres Villes de Notre Domination, par les officiers, les guets, les patrouilles et les prévôts ; dans les villages par les préposés, les Anciens et les consistoriaux, le tout en vertu de leur serment. Et devront, tous ceux qui se trouveront dans un de ces susdits cas, *surtout les gueux*, en être détournés et châtiés par la prison.

Aujourd'hui le Grand Conseil de Berne s'apprête, par un nouveau décret, à restreindre le droit de danser.

Après quatre ans. — Encore une queue de la catastrophe de Zollikofen ou les beautés de la procédure suisse. L'horloger Baumgartner, de Granges (Soleure), avait été blessé à Zollikofen. La Cour d'appel de Berne avait condamné le Jura-Simplon à lui payer une indemnité de 9,300 fr. pour faculté de travail réduite, 2,000 fr. pour indemnité de convalescence, et 5,000 francs pour négligence grave du J. S. Non satisfaites de ce jugement, les deux parties avaient recouru. Le Tribunal fédéral a écarté les deux recours et confirmé le jugement de Berne.

Agitation ferrugineuse. — Dans une feuille spéciale, le journal suisse des chemins de fer *(Vapeur)* convoque pour dimanche 2 février, à Lausanne, une assemblée des employés et ouvriers du J.-S. pour protester contre les moyens tentés par les supérieurs pour enrayer le mouvement des cheminaux tendant à une amélioration de salaire. Le ton de ce document est assez violent.

Bureau de la paix. — Le Conseil fédéral a alloué au Bureau international de la paix, à Berne, une subvention de 1,000 fr. pour l'année 1896, de même qu'il l'avait fait en 1894 et 1895.

NOUVELLES DES CANTONS

Le sacre de Monseigneur Abbet

Comme nous l'avons annoncé, c'est dimanche prochain, 2 février, qu'aura lieu à Sion la solennité du sacre de Mgr Abbet. Outre le prélat consécrateur, Mgr Paccolat, assisté de Mgr Deruaz, on attend encore Mgr Haas, évêque de Bâle.

A ce propos, nos excellents confrères de la *Gazette du Valais* rappellent qu'au sacre de Mgr Jardinier, en 1875, le prélat consécrateur fut Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, assisté de Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem et abbé de Saint-Maurice, et de Mgr Lachat, évêque de Bâle. Tous trois sont descendus dans la tombe depuis quelques années déjà, alors que le vénérable évêque de Sion peut encore voir le sacre de son coadjuteur à la veille d'atteindre le *grand âge de 88 ans*, étant né le 15 avril 1808.

Le sacre de Mgr Abbet donnera lieu à de grandes démonstrations de joie en Valais. La commune de Vollèges, qui s'honore à juste titre de compter le nouvel évêque au nombre de ses ressortissants, se propose d'allumer un immense feu de joie sur le col de Lin, le samedi, 1er février, à la tombée de la nuit, comme prélude de la grande solennité du lendemain. Ce feu, allumé sur un des plus beaux points de vue du Valais, sera vu sur toute la rive droite du Rhône, de Conthey à Martigny, dans tout le Bas-Valais et dans toute la vallée de Bagnes.

La Société française de bienfaisance de Lausanne a tenu son assemblée générale annuelle dimanche dernier, au moment même où avait lieu celle de la *Société française de Fribourg*.

Après un rapport de M. le professeur Grubis, son président, et la reddition des comptes de son trésorier, M. Egroizard, comptes d'après lesquels des secours ont été accordés, pendant la dernière année, pour la somme de 1,780 francs 40 cent., la Société française de Lausanne a procédé aux élections statutaires. M. Grubis a été réélu président, avec M. l'abbé Weinsteffer, sous-directeur du Collège catholique international de Lausanne, comme vice président. M. Albert Weiss a été confirmé dans ses fonctions de secrétaire, et M. Egroizard dans sa charge de trésorier.

Des journaux de Lausanne rendant compte de cette assemblée offrent à la Société française de bienfaisance leurs « plus chaleureuses félicitations et leurs meilleurs vœux pour l'avenir ! »

Nous ne pouvons que souhaiter à la *Société française* de Fribourg la prospérité de celle de Lausanne, et l'adhésion de tous les bons Français domiciliés dans notre canton.

Une cause célèbre. — Hier mercredi, ont commencé devant le tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds, assisté du jury, le procès intenté au *National* par M. Amiet, député socialiste. Ce dernier étant candidat au poste de juge de paix, le journal radical avait cru devoir publier des insinuations indiscrètes sur les agissements de M. Amiet comme juge d'instruction et comme avocat.

M. Amiet requiert du *National* 12,300 fr. de dommages-intérêts. Il est défendu par M. l'avocat Fritz Courvoisier, de Bienne.

Le *National* est représenté sur la sellette par ses rédacteurs MM. Gigandet et Perrin. Ces deux messieurs ont déclaré qu'ils n'avaient pas agi de leur propre chef, mais qu'ils n'avaient été que les instruments du comité. Vingt témoins ont été entendus. Les plaidoiries et le jugement n'interviendront que ce soir ou demain. Il y a eu parci par-là des épisodes amusants. Impossible à tous les curieux de pénétrer dans la salle du tribunal qui est très exiguë.

ÉTRANGER

Les dessous du rappel de Behaine

L'impression désastreuse produite par le rappel prémédité de l'ambassadeur de la France au Vatican paraît avoir déterminé le ministère Bourgeois, comme nous le disait hier notre correspondant de Rome, à renoncer à faire cet affront à Sa Sainteté Léon XIII.

Certains bruits et interprétations qui ont circulé expliquent le but que se proposait le gouvernement français.

En donnant un successeur à M. de Behaine, qui est très mal vu par le gouvernement italien, le ministère Bourgeois aurait eu en vue d'accorder une satisfaction au gouvernement Crispi et de préparer ainsi les voies à un rapprochement avec l'Italie. Ce rapprochement serait l'œuvre du gouvernement anglais, lequel l'aurait exigé comme une des conditions d'une entente éventuelle avec la France.

L'explication est ingénieuse, trop ingénieuse même ; elle n'est cependant pas dépourvue de toute vraisemblance. Le toast que le ministre anglais, Chamberlain, vient de porter au général Ferrero, l'ambassadeur du roi Humbert à Londres, prouve que l'Angleterre fait présentement les yeux doux à l'Italie et recherche son amitié. N'oublions pas non plus que le traité de la Triple-Alliance expire à la fin de cette année et que son échéance peut nous ménager bien des surprises. Dans la confusion universelle qui règne en Europe, personne ne peut prédire à coup sûr ce que seront les alliances de demain.

La continuation de la guerre en Abyssinie

Maintenant que la garnison de Makallé est sauve, le gouvernement italien fait le rodomont vis-à-vis du roi Ménélik. Il estime que les propositions de paix du roi Ménélik sont inacceptables.

Les journaux ministériels insistent sur cette idée qu'on ne peut et qu'on ne doit pas parler de paix sans avoir auparavant remporté une victoire. Comme la victoire persiste inexorablement à ne pas favoriser *les armes italiennes, on peut en conclure* que les négociations n'aboutiront pas.

Dans les cercles militaires, on prétend que les pourparlers avec le ras Makonnen ne seront pas pris au sérieux et que les opérations seront vigoureusement continuées.

Au dire de l'ingénieur Ilg, interrogé par un journaliste italien, le projet de mettre le prince Gugsa sur le trône est tout simplement ridicule. Les peuples d'Ethiopie considèrent la guerre actuelle comme sainte, et le Négus, malgré son désir de la paix, repousse toute proposition de protectorat.

Les troupes du Négus, après s'être fortifiées dans Makallé, vont continuer leur marche en avant et se diriger sur Ada-Agamus et Adigrat en passant, les unes par la route de Dolo Magden et Agula, les autres par Alesa-Magad et Amba-Sion. La jonction aurait lieu près de Ada-Agamus, où est le quartier général de l'armée italienne. Le plan du Négus serait d'investir cette ville comme il a investi Makallé et de la forcer à capituler.

---

30 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

VAILLANTE

PAR

JACQUES VINCENT

Il avait été peu accoutumé à l'épargne, lui aussi, et il eût été fort en peine, à cet égard, d'aider de ses conseils. Il avait déjà fort à faire de veiller sur lui, afin de ne pas trop tôt vider sa bourse. Tiomane fronçait légèrement le sourcil quand elle l'apercevait, à chaque arrivée, muni de trois bouquets de violettes, qui valaient bien cinq sous pièce, et qu'il payait quinze, sans songer à marchander. Mais elle n'osait rien dire et acceptait le sien avec son sourire d'intime contentement: sa lèvre joliment relevée, bien au milieu, sur ses dents nacrées.

Dès le lundi matin Tiomane se mit en route. Qui a connu ces courses, si désagréables et si pénibles, *à la recherche d'un logis parisien*, imaginera difficilement encore l'accablante fatigue de la jeune fille au bout d'une semaine d'exploration, obligée de se diriger seule dans la grande ville inconnue, ignorante du parcours, des distances, abusant de la marche pour économiser les omnibus. Le hasard trancha l'alternative.

Un matin, au déjeuner de la table d'hôte, une vieille demoiselle parla du désir d'une de ses amies de céder à la fois logement et meubles, afin de retourner vivre en province. Une description pompeuse suivit. Le chiffre du loyer, quatre cents francs par an, attira l'attention de Tiomane. Elle s'informa de l'adresse.

Le soir elle rentra, enchantée. Madame de Sorgues et Maritza ne purent obtenir d'autre *réponse à leur curiosité que celle-ci :*

— Vous jugerez vous-mêmes.

Le lendemain, dans l'après-midi, toutes les trois partirent, légèrement agitées et impatientes. C'était près de là : rue d'Assas.

Une maison d'apparence convenable, une porte cochère, une loge de concierge très propre... Grand Dieu ! il s'agissait de monter au cinquième.

— Allons, marraine, dit câlinement Tiomane, l'escalier est doux .. il y a un tapis...

L'ascension s'opéra, non sans quelques soupirs...

De fait, pour le prix, le logement était une trouvaille : une petite antichambre, trois chambres et une minuscule cuisine.

Toutefois, bien des débats précédèrent la décision. Le mercredi suivant, Guillaume fut appelé à donner son avis, conforme en tout à celui de Tiomane, qui assurait créer une bonbonnière à leur *cinquième étage. Ce cinquième* étage surtout effrayait Madame de Sorgues, quoique l'entrée, la loge, l'escalier, plaidassent un peu en faveur du perchoir. Elle se sentirait moins humiliée d'être vue sortir d'une maison convenable ou d'être aperçue y rentrant. Maritza envisageait avec plaisir la proximité du jardin où s'était réveillée sa joie de coquette. Elle savait qu'on y faisait parfois de la musique. C'était quelque chose du monde qu'elle comptait retrouver là.

Le marché se conclut. Tiomane acquit au nom de Madame de Sorgues le bail du logement de la rue d'Assas, et en acheta le mobilier tout complet pour la somme de mille francs, prise sur la récompense offerte à l'ânière, au premier héroïsme de cette sublime dévouée.

XVIII

Tout n'est-il pas comparaison pour nous ? Jamais palais ne fut édifié avec plus de soin, souhaité avec plus d'ardeur que ce pauvre nid si médiocrement pourvu.

Quinze jours plus tard, on emménageait. Les frais d'hôtel avaient absorbé une partie du modique capital ; par contre, le premier trimestre de la rente promise avait été payé.

Madame de Sorgues, ses cinq étages laborieusement gravis, eut, en pénétrant chez elle, une exclamation de surprise charmée. Le goût ingénieux avait transformé les mansardes. Le papier sali des murs disparaissait sous une perse à jolis dessins ; un tapis couvrait le carreau ; sur la vieille commode, sur les sièges fanés, de ci, de là, des morceaux d'étoffe gentiment drapés ; aux fenêtres, des rideaux bien blancs. *Tiomane, il est vrai, avait dû entamer* de nouveau son petit pécule...

Le dimanche suivant, Guillaume arriva avec une brassée de lilas et de giroflées, parmi lesquels se glissaient quelques roses. — Une folie! songea Tiomane. Néanmoins, elle en para gaiement les chambrettes, qui s'emplirent de parfums.

Cette question du logis résolue, la jeune fille n'en demeurait pas moins en lutte avec toutes les difficultés de l'existence matérielle. A la rente insuffisante de quinze cents francs, elle ajouta mille francs, pour l'année courante, sur l'argent en réserve A ce taux, on avait ainsi devant soi un peu plus de deux années, le temps de permettre à Guillaume de conquérir quelque place.

Cependant, en dépit de son adresse et de son activité, le mois se ferma par un déficit. Le froid ayant subitement repris, il avait fallu acheter du bois, Madame de Sorgues n'admettant pas d'autre chauffage. Maritza avait été souffrante. La marraine avait réclamé un abonnement à un cabinet de lecture. Enfin, les paquets de cigarettes de latakié, que Tiomane devait aller chercher jusqu'au magasin du Grand Hôtel, formaient un surcroît considérable.

Alors, elle prit un parti violent contre elle-même et s'imposa la plus dure des épreuves. Elle remercia la concierge qui, chaque soir, montait confectionner le dîner dont les restes servaient au déjeuner du lendemain, s'acheta un livre de cuisine, et se soumit à ce dur office de laver les assiettes. Madame de Sorgues et Maritza la laissaient faire, accoutumées à s'en reposer sur elle. Mais Guillaume se révolta. *Elle lui imposa silence.*

— Bah ! je suis encore moins en peine que Robinson dans son île... j'ai du charbon...

Il soupirait en songeant au moment où il pourrait transformer le pauvre intérieur. En attendant, il piochait comme un forcené.

(A suivre.)

ROLE QUE JOUENT LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Si je ne me fais pas illusion, il me semble qu'en poursuivant notre œuvre, nous travaillons à résoudre, au moins par un de ses côtés, la question sociale et qu'en d'autres termes, nous faisons du socialisme, mais à notre manière qui est la bonne et la seule vraie. En effet, obligés de reconnaître, d'une part, que l'inégalité des conditions sociales est, a été, et sera toujours, dans la succession des temps, une conséquence inévitable de l'inégalité individuelle ou de race, des forces physiques et des aptitudes intellectuelles, et bien convaincus, d'autre part, que cette inégalité se reproduirait infailliblement le lendemain même du jour où quelque cataclysme aurait tout à coup réalisé l'egalité chimérique promise par des rêveurs ou des charlatans, nous voulons du moins atténuer les effets de cette inégalité fatale en aidant, en soutenant de notre mieux ceux qui en subissent la loi avec une courageuse résignation, en cherchant à écarter de leurs pas quelques-uns des obstacles qui pourraient les faire trébucher et en leur montrant la voie au bout de laquelle on trouve, avec l'aisance, l'indépendance que donnent à coup sûr la *sobriété, le travail et l'épargne.*

Mais cette égalité que je ne vois nulle part dans la nature et que l'humanité chercherait vainement dans les faits d'ordre physique et intellectuel, les sentiments peuvent la réaliser de la manière la plus absolue. Que tous les hommes de bien soient animés d'un même désir, celui d'arracher au vice des créatures de Dieu qui semblent perdues, d'arrêter sur le bord de l'abîme des hommes qui vont se perdre, et de servir ainsi notre cher pays, en lui conservant des enfants sobres, forts, laborieux et résolus !

Partout, dans les meilleures choses de ce monde, à côté de leur usage vient fatalement, dans une mesure variable, s'asseoir leur abus. Le vainqueur absolu de l'abus des *boissons* alcooliques mériterait d'être placé au rang des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Malheureusement, cet abus compte parmi les maux dont l'extinction complète défie toutes les forces humaines. Nous le savons fort bien; aussi nos efforts ne tendent-ils qu'à le réduire en quelque sorte à son minimum, à sa moindre expression.

Le cabaret est trop souvent, par une conséquence presque directe de sa nature et des entraînements qu'il produit, l'agent provocateur de l'alcool. Beaucoup de cabaretiers se font les complices de l'intempérance. L'autorité communale manque trop souvent de l'énergie nécessaire pour lutter contre l'influence du cabaret. Les conseillers municipaux ont souvent à se faire pardonner eux-mêmes la contravention qu'ils seraient chargés de constater. Vu nos mœurs administratives et politiques, ni les syndics, ni les adjoints, ne sauraient consentir à se faire agent de police et à dresser procès-verbal contre un de ses administrés atteint d'ébriété manifeste. Les agents de police ne veulent pas se faire d'ennemis; ils sont mous à signaler les infractions à la loi. Dans les campagnes, les gendarmes sont trop espacés pour être agents de police de tous les débits de boissons enivrantes.

On cherche depuis longtemps en Suisse et à l'étranger les moyens de combattre l'alcoolisme. Chez nous, il est de tradition que lorsque quelque chose de grave préoccupe l'esprit public, il faut s'adresser au gouvernement. C'est lui qui doit tout faire, c'est lui qui est responsable de tout le mal, et nous nous croyons déchargés de toute responsabilité lorsque nous avons tendu les bras vers ce sauveur patenté.

L'intervention du législateur en pareille matière est sans doute nécessaire, mais il ne faudrait pas s'abuser sur l'efficacité de ses efforts. Croire la loi toute puissante pour corriger les vices, s'imaginer que ses sévérités, si elles sont bien combinées, rendront vertueux un peuple corrompu, c'est une *illusion* contre laquelle protestent et l'expérience et la raison. La loi ne commande pas plus la vertu à la liberté humaine qu'elle ne peut ordonner des chefs-d'œuvre à l'intelligence; et cependant il se tromperait, lui aussi, celui qui soutiendrait que cette impuissance du législateur l'autorise à se désintéresser de toutes ces questions. La loi seule, quelque parfaite qu'elle soit, ne rendra pas sobre un peuple adonné à l'ivrognerie; mais une loi sagement appropriée aux conditions particulières auxquelles elle doit pourvoir peut, à la longue, exercer une action très réelle qui, en se combinant, avec des efforts d'un autre ordre, arrivera petit à petit, *lentement mais sûrement*, non pas à supprimer le vice, mais à le maintenir dans des limites plus étroites et à diminuer le nombre de ses victimes. Du moment que telle peut être l'action de la loi, le législateur a le droit et le devoir de *punir l'ivrogne, car l'intempérance*, en se propageant, peut devenir un véritable danger pour la société; mais la tâche du législateur est particulièrement difficile. L'ennemi à combattre est un vice plutôt qu'un crime; il s'agit donc de corriger *plutôt que de punir, et chacun sait que* rien n'est plus difficile que d'amender un coupable en le frappant d'un châtiment.

La loi fribourgeoise du 28 septemb. 1888 sur les auberges et autres établissements analogues est une des plus complètes et des plus parfaites; elle renferme beaucoup de dispositions très pratiques. Mais à qui incombe l'obligation de faire exécuter les décisions du gouvernement? C'est à l'autorité communale ou à la police locale qu'il appartient de surveiller l'exécution des lois dans les cabarets et d'y assurer le bon ordre. Elle est sur place; elle voit ce qui se passe. Dans le canton de Neuchâtel, la police des cabarets appartient à l'autorité municipale ou communale. Chez nous, dans nos campagnes, ce qui nous manque c'est l'organisation sérieuse de la police des cabarets. On boit après les heures, pendant les vêpres, sans que l'on soit inquiété par un agent de police. L'art. 35 de l'arrêté d'exécution du 29 mai 1889 de la loi du 28 septembre 1887 sur les auberges dit pourtant expressément que « la fermeture des établissements a lieu à 10 heures et demie précises. » Et l'art. 23 de la loi du 28 septembre 1888 sur les auberges s'exprime ainsi : « Les dimanches et jours de fêtes, les établissements et leurs dépendances sont fermés pour le public, les voyageurs *exceptés, pendant les offices* de la paroisse du matin et de l'après midi. »

D. F.

UNE PENSÉE PAR JOUR

Il est une pensée qui doit assurer le courage et remonter les forces du plus humble soldat de la foi : c'est le souvenir du mal immense qu'a fait à l'humanité, non seulement le génie des grands ennemis de Dieu, mais encore toute cette nuée de scribes obscurs, de copistes vulgaires et serviles qui ont distillé en détail le venin de leurs maîtres jusque dans les dernières veines du corps social. A la vue de leurs ravages chaque jour renouvelés, on comprend *qu'il puisse y avoir une ambition légitime et* un pur honneur à se faire le scribe de la justice et le copiste de la vérité. MONTALEMBERT.

FRIBOURG

LE PONT DU GOTTERON

Dans la dernière séance de la Société des sciences naturelles, M. l'ingénieur Gremaud a donné des explications très intéressantes sur les travaux de consolidation du pont du Gotteron. Les détails techniques très précis qu'il a fournis compléteront les indications générales qui ont paru dans l'*Ami du Peuple* pendant le cours des travaux.

M. Gremaud rappelle que les anciens câbles du pont du Gotteron ont été fabriqués avec des fils de fer N° 18 (ancien numéro) cuits au charbon de bois et ayant 3.08 millimètres de diamètre, 7.44 millimètres carrés de section et un poids de 57 grammes par mètre courant.

La résistance de ces fils à la rupture a atteint 82 kilogrammes par millimètre carré.

Les nouveaux câbles sont fabriqués avec de l'acier doux Siemens-Martin. Ces fils de fer N° 18 (nouveau numéro) ont 3.4 millimètres de diamètre, 9.075 millimètres carrés de section et un poids par mètre courant de 70 82 grammes.

La résistance de ces fils de fer a été en moyenne de 75 kilos par millimètre carré pour les fils non cuits dans l'huile et la litharge. Ces fils soumis à la torsion se rompent après deux tours.

Plongés dans de l'huile bouillante mélangée de litharge à 220°, durant 20 minutes, ils n'ont donné à la rupture que 68 kilos et ils ont pu, par contre, supporter 37 tours. Quant au pliage, il n'y a pas eu de différence.

Donc la cuisson dans l'huile bouillante diminue la résistance absolue du fil de fer, augmente, par contre, la résistance à la torsion. Afin d'éviter des ruptures dans la manipulation des fils, il y a donc un grand intérêt à les cuire dans de l'huile.

En ce qui concerne la résistance du pont lui même voici les principales données :

Le poids propre du pont est d'environ 600 kilos par mètre courant, soit 124 kilos par mètre carré, et ce poids exerce sur les fils des anciens câbles un travail de 23 kilos; avec la surcharge de 100 kilos par mètre carré; le travail du fil de fer est porté à 41.4 kilos par millimètre carré.

Lors de la charge d'épreuve (100 kilos par mètre carré de section), les fils de fer *ont travaillé* à raison de 41.4, soit avec une sécurité double. Grâce aux mesures de police prises, le pont ne devait être dans la pratique soumis à cette charge extrême.

Les travaux de consolidation n'ont pas pour but d'augmenter la surcharge de 100 kilos, mais de faire en sorte que les fils de fer ne travaillent pas (dans les mêmes conditions de charge que précédemment) au delà de 18 kilos, soit avec une sécurité environ quadruple. Pour atteindre ce but, il a fallu renforcer le nombre des fils. C'est *ainsi que les deux nouveaux* câbles sont chacun de 1,550 fils (nouveau numéro 18) tandis que les deux anciens n'ont chacun que 1,000 fils (ancien numéro 18).

En résumé, dans le pont consolidé avec une surcharge de 100 kilos par mètre carré, les fils de fer travaillent avec une sécurité quadruple, tandis que, avant, la sécurité n'était que du double. On peut donc dire que, comparativement à l'état primitif, le pont consolidé est passé deux fois plus fort que l'ancien.

Comme au grand pont, les câbles d'amarre ont été remplacés par des chaines en fer forgé, fabriquées aussi avec de l'acier doux Siemens-Martin. Ce fer a supporté une traction à la rupture de 38 kilos par millimètre carré. Avec la charge d'épreuve ces fers ne doivent travailler à plus de 10 kilos par millimètre carré.

Les chaines, formées de chainons de 2m70, 2m93 de longueur, sont ancrées contre le massif de molasse au moyen de fer I de $\frac{500}{183/18}$. Les fers I reposent contre la molasse par l'intermédiaire de plaques de fonte de 70 millimètres d'épaisseur.

Le devis prévoit une dépense de 75,000 francs qui ne sera guère dépassée. G.

Assaut d'armes. — Dimanche, notre excellent maitre d'armes, M. Virgile Bernard, s'est mesuré avec M. Monti, professeur d'escrime à Saint-Imier. Un reporter a écrit dans son journal que leurs deux assauts, au fleuret et au sabre, « ont vivement intéressé le public, et particulièrement les connaisseurs ». Tant mieux si cet intérêt a pour effet de mettre de plus en plus en honneur, dans notre ville, l'escrime qui est un excellent exercice, très hygiénique et particulièrement propre à développer la force et la souplesse.

« Les deux champions, ajoute le reporter, étaient de force à peu près égale, leur jeu élégant, serré et correct; M. Bernard s'est vraiment distingué par sa souplesse et la *rapidité avec lesquelles il portait ses coups* droits à son adversaire. »

Mardi, M. Monti a été remplacé par M. Mouchet, maitre d'armes à Genève. Ce jour-là comme dimanche, et peut être plus encore que dimanche, M. Bernard a fait preuve d'une habileté consommée dans son art.

Un homme particulièrement compétent et peu suspect de partialité en faveur de notre professeur d'escrime, nous a fait le *plus bel éloge de M. Bernard, disant qu'il* représente à la perfection, dans son jeu, l'école française. Toujours plein de calme dans l'attente de l'attaque, il pare et ripote on ne peut mieux, gardant constamment la position la plus correcte. Connaissant son art à la perfection, il ne se laisse jamais surprendre par les attaques de son adversaire, dont la manière de combattre est absolument différente de la sienne, criant, bondissant de manière à dérouter et à surprendre un homme moins habile.

M. Bernard et M. Mouchet, excellents tireurs tous les deux, ont été fort applaudis et rappelés sur la scène.

Espérons que les assauts d'armes de dimanche et de mardi seront prochainement suivis de plusieurs autres non moins intéressants.

Une pièce de Victor Tissot. — L'auteur de la *Suisse inconnue* vient de doter le théâtre d'une pièce intitulée la *Visite de Monseigneur*, où il fait intervenir un moine « ivrogne ».

La recommandation que le *Confédéré* fait de cette pièce est rédigée en termes tels qu'il ne faudrait pas s'étonner si, à Fribourg, la pièce de Tissot recevait, au lieu d'applaudissements, une grêle de pommes cuites. Quand on tourne en ridicule son pays en le représentant comme un « pays noir peuplé de gendarmes », il ne faut pas s'y montrer.

Art médical. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 courant, a autorisé M. le Dr Nicod, Rodolphe, à Châtel-Saint-Denis, porteur d'un diplôme fédéral de médecin-chirurgien, à exercer l'art médical dans le canton de Fribourg.

Imprudence avec suite mortelle. — Aux Planches, près Rueyres-les-Prés, un jeune garçon de 12 ans avait acheté d'un voisin, un revolver avec une certaine quantité de cartouches.

Dimanche en maniant imprudemment le revolver acquis, le jeune M. se logea une balle dans le corps, qui fut traversé dans le bas des poumons. Avec beaucoup de peine M. le Dr Thurler put faire l'extraction du projectile par le dos; mais le poumon avait été atteint et le jeune M. vient de succomber aux suites de son imprudence.

Que cette mort serve de leçon aux parents qui permettent à leurs enfants le maniement d'armes à feu.

Batterie. — A la sortie d'une veillée, à Montagny-la Ville, dimanche dernier, des jeunes gens se prirent de querelle. L'un d'eux, à la façon italienne, se servit de son couteau ouvert et frappa plusieurs jeunes gens d'un village voisin. L'un de ceux-ci est très grièvement blessé; on dit que sa vie est en danger. Il a reçu un coup de couteau dans la région du cou; à deux ou trois millimètres près, l'artère carotide aurait été tranchée, et nous aurions assisté au renouvellement du terrible drame de Cerniat que nous avons tous présent à la mémoire. La justice est nantie et le principal coupable sous les verrous.

Alerte de feu. — Un commencement d'incendie, causé par la mauvaise construction d'un poêle, a eu lieu lundi dans un bâtiment appartenant à M. Fritz Riesen, à Courgevaux.

Le feu couvait depuis un certain temps entre deux planchers, et s'il avait éclaté pendant la nuit, on aurait eu de la peine à sauver le bâtiment. Les dégâts sont peu importants.

Communiqué. — La *Société fribourgeoise des sciences naturelles* est convoquée, pour ce soir jeudi; en séance ordinaire, au 1er étage de l'hôtel de l'Autruche.

Elle traitera les objets suivants :

1° La catastrophe de l'Altels ;

2° L'organisation d'une conférence à la Grenette pour vendredi soir, à 8 heures, sur ce sujet : Qu'est-ce que la géologie?

Conférence agricole. — La Direction de l'Intérieur fera donner dimanche 2 février une conférence à *Mézières*, maison d'école, à la sortie des vêpres, par M. Blanc-Dupont, horticulteur, sur la culture potagère et en particulier sur la culture de la betterave.

†

Madame veuve Rosalie Gendre, *née Clerc*, à Romont, Monsieur et Madame Victor Gendre Giller, à Farvagny, Monsieur Jules Gendre, à Farvagny, Monsieur et Madame Gendre-Brayoud, à Trey, Mademoiselle Marie Gendre, à Vevey, Monsieur et Madame Menoud-Gendre, à Romont, Mademoiselle Félicienne Gendre, en religion Sœur Vincent, à Fontainebleau, Monsieur Ernest Gendre, à Billens, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Caroline GENDRE

leur fille, sœur et belle sœur, décédée pieusement le 29 janvier 1896, à l'âge de 29 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Romont, vendredi, à 8 ½ heures.

☞ *Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.*

R. I. P.

Petite poste

Mlle S. à M. — Reçu 12 francs pour votre abonnement à la *Liberté* pour 1896. Merci.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRES

Janvier	24	25	26	27	28	29	30	Janvier
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700 0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRES (centigrade)

Janvier	24	25	26	27	28	29	30	Janvier
7 h. matin	—3	—5	—6	—4	—1	5	—4	7h. matin
1 h. soir	—1	—1	—1	—2	2	1	—2	1 h. soir
7 h soir	—4	—3	—2	—1	2	—1		7 h soir

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues par la maladie ou des excès de tous genres, nous recommandons en toute confiance la cure du véritable **Cognac Golliez ferrugineux,** dont la renommée est actuellement universelle. Récompense par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles.

Exiger la marque des **deux palmiers** et le nom de **Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat.** En vente dans les pharmacies.

ON DEMANDE

une jeune fille de 16 à 20 ans (conf. catholique) dans une honorable famille de la Suisse allemande, pour aider dans le ménage et, en cas de nécessité, servir au Café. Excellente occasion pour apprendre l'allemand.
S'adresser, sous chiffres H 271 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 174

A LOUER

pour le *1er juin prochain, rue de Romont, 268,* deux chambres contiguës au rez-de-chaussée, pouvant servir de bureau.
S'adresser à **M. Paul Glasson,** banquier, **Fribourg.** 163

A LOUER

pour le *25 juillet,* un *bel appartement* au centre de la ville.
S'adresser, sous chiffres H120F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 97

Vous ne toussez
plus, si vous employez les véritables
BONBONS AUX OIGNONS
de Oscar TIETZE
en paquets de 40 et 70 centimes, chez **M. Charles Lapp, Fribourg.** 2192

PIANOS *Location. — Echange. Vente.* — **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres
OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg**

A LOUER

pour le 25 juillet, un bel appartement de six pièces, cuisine et dépendances. S'adresser *rue de Romont, 264,* au magasin. 177

UNE JEUNE FILLE

parlant l'allemand et connaissant la couture, ayant déjà servi, désire une place de fille de magasin ou fille de chambre.
Adresser les offres, sous chiffres H278F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 176

Huit à dix francs
en plus de sa journée, peuvent être gagnés par la *représentation* qui est offerte d'un article de première nécessité pour tous les ménages. Conviendrait à une personne pouvant disposer de quelques heures par jour. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Adresser les offres, sous chiffres O 94 L, à *Orell Füssli,* publicité, *Lausanne.* 180

Volailles grasses de table
engraissées avec du lait, fraîches et à toute heure, nettoyées, déplumées, telles que : oies, canards, emballés en paniers de 5 kg. à fr. 725, franco contre remboursement. 175
L. Kampfer, *Monasterzyska, Galizien.*

Timbres caoutchouc
EN TOUS GENRES
Prompte exécution. Travail soigné.
Laurent BERSIER,
777 *Imprimerie GALLEY.*

Phénix-allume-bois
et *charbons* de la fabrique *Th. Schlatter,* à *Saint-Gall,* est le matériel le meilleur marché et excellent pour allumer le feu.
Dépôt à *Fribourg :* Veuve Ch. Jenny, rue Préfecture. 12

UNE BONNE MUSIQUE
de 5 à 6 hommes cherche à s'engager pour le Carnaval.
S'adresser à *Isaac LOCHER, à Corcelles, près Payerne.* 168

M. MEMMEL FILS, BALE
Catalogue sur demande
Remise pour revendeurs
Timbres-Caoutchouc
(de ma fabrication)
Brevet ✠ pour composteurs
Caractères en caoutchouc à composer
Figures pour emballages, timbres en métal etc.
181

En vente à l'Imprimerie catholique

TRAITÉ
DES
VRAIES ET DES FAUSSES VERTUS
CONNU SOUS LE NOM DE
PARADIS DE L'AME
ATTRIBUÉ A
ALBERT-LE-GRAND
TRADUIT DU LATIN
Par le R. P. Louis-François TRUILLET
DES FRÈRES PRÊCHEURS

Edition nouvelle revue par le R P. J.-J. BERTHIER
du même Ordre

Prix : 1 franc 25 centimes

MAISON D'ORNEMENTS D'ÉGLISES
LÉON PHILIPONA
FRIBOURG — *131, rue des Epouses* — **FRIBOURG**

Demander le nouvel album illustré de la maison renfermant le prix courant des Broderies, Bronzes, Vases sacrés, Statues, Chemins de croix, Missels, etc., etc. Jumosaïques et Marbres pour autels, Fonts baptismaux, Chaires, etc. Dallages spéciaux pour églises. Cierges garantis en cire, 4 fr. 50 le kilo.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION DE FRIBOURG 1892

PRINCIPAUX DÉPOSITAIRES :

CANTON DE FRIBOURG
Mme Liaudat, Châtel-St-Denis.
Mlle Gillet, Albeuve.
Mlle Corboz, La Tour.
Mlle Favre, à Broc.
Mlle Bérard, à Autigny.
M. Gremion, à Gruyères.
M. Mauron, à Estavayer-le-G.
M. Corminbœuf, J.. Domdidier
Mlle Vionnet, à Attalens.
Mlles Tanner, Praroman.
Mme Currat, à Grandvillard.
Mme Quillet, à Saint-Aubin.
M. Stajessi, à Romont.
M. Constant Brique, Farvagny
M. Ducarroz, à Montet

CANTON DU VALAIS
M. Ecœur, à Val-d'Illiez.
M. Donnet, à Trois-Torrents
M. Cornuz-Pignat, à Vouvry.

CANTON DE GENÈVE
M. Masson, à Chêne-Bourg.

CANTON DE VAUD
M. J. Oberson, à Echallens.

MISES DES VINS
des Faverges et d'Ogoz

Les mises des vins des vignobles des **Faverges et d'Ogoz** auront lieu **mardi 11 février,** et commenceront à **10 heures du matin, aux Faverges.**

DÉSIGNATION DES VASES :

Cave des Faverges

Vase	N° 5	4,800	litres	vin blanc.
»	» 9	5,300	»	»
»	» 13	3,400	»	»
»	» 15	3,600	»	»
»	» 16	3,200	»	»
»	» 17	3,000	»	»
»	» 18	2,600	»	»
»	» 19	2,000	»	»
»	» 20	1,900	»	»
»	» 21	2,050	»	»
»	» 23	1,350	»	»
		1,500	»	vin rouge.
		100	»	Hermitage.
		1,100	»	de lies.
		350	»	vin trouble.

Cave d'Ogoz

Vase	N° 5	3,170	litres	vin blanc.
»	» 6	3,500	»	»
»	» 8	2,150	»	»
»	» 9	2,250	»	»
»	» 10	3,650	»	»
»	» 11	4,300	»	»
»	» 13	1,070	»	»
»	» 14	1,000	»	»
		600	»	vin rouge.
		650	»	vin trouble.
		220	»	de lies.

H237F 166-103

L'administrateur des vignes et domaines :
C. NIQUILLE.

Solution de bi-phosphate de chaux des
FRÈRES MARISTES
de *St-Paul-Trois-Châteaux*
(DROME)
Cette solution est employée avec succès pour combattre les *Scrofules,* la *Débilité générale,* le *Ramollissement* et la *Carie des os,* les *Bronchites chroniques,* les *Catarrhes invétérés,* la *Phtisie tuberculeuse* à toutes les périodes, surtout aux 1er et 2me degrés, où elle a une action décisive. **Elle est recommandée aux enfants faibles, aux personnes débiles et aux convalescents. Elle excite l'appétit et facilite la digestion. — 30 ANS DE SUCCÈS.**
5 fr. le litre ; 3 fr. le ½ litre. — Exiger les signatures : **L. Arsac & Fre Chrysogone.**— Notice franco. Dépôt dans les pharmacies. — Dépôt général pour la Suisse, chez **J. BOUSSER, Genève,** *108, rue du Rhône,* **Genève.**
Vente au détail dans les pharmacies : Alfred Pittet ; Boéchat et Bourgknecht ; Schmid-Muller ; Thurler et Kœhler, à **Fribourg** ; Gustave Comte, à **Romont** ; Gavin, à **Bulle** ; Porcelet, à **Estavayer** ; E. Jambé, à **Châtel-Saint-Denis.**

La marchande d'escargots
d'*Estavayer* informe le public qu'elle tiendra son banc *à Fribourg, tous les jeudis, dans la Grand'Rue.* 155

Mises publiques

Pour cause de cessation de commerce, il sera vendu en mises publiques, le *samedi 1er février,* dès 1 heure après midi, *rue du Lycée, derrière l'Hôtel suisse,* les objets ci-après désignés :
Un landau, un grand break à 2 chevaux, un vis-à-vis, cabriolet, petit char, traîneau, divers harnais de luxe et autres, ainsi que divers autres objets dont le détail serait trop long à énumérer.
Les conditions de mises seront lues avant la vente.
Fribourg, le 26 janvier 1896. H233F 159
L'exposant : **Pierre FAVRE,** voiturier.

ANCIENNE MAISON HEER-CRAMER & Cie
ÉBÉNISTERIE SOIGNÉE
WELTI-HEER & Cie
ZÜRICH · LAUSANNE · NEUCHÂTEL
TAPISSERIE LITERIE

Chaises à dossier lombaire mobile
(Brevet Mauchain) 92

CORRIERE DELLA SERA
Grand journal quotidien à 5 centimes paraissant à
MILAN
Un des premiers et des plus autorisés d'Italie
Très apprécié et très répandu à Milan et dans la Haute-Italie
Tirage considérable
Lu principalement par les classes aisées
On ne peut mieux approprié pour la publicité aux besoins des affaires comme aussi des particuliers.

Administration des insertions :
HAASENSTEIN & VOGLER
EN L'ILE, 2, rue de la Tour de l'Ile, GENÈVE
et toutes leurs succursales en Suisse et à l'étranger.
EN ITALIE : Milan, Turin, Rome, Naples, Florence, Venise.

La maison Henri Grandjean et Courvoisier, à **Colombier,** demande un
Représentant à la Commission
pour la vente des **vins** rouges et blancs du pays et étrangers. 105

CHOCOLAT
P. H. SUCHARD
CACAO SOLUBLE
EXCELLENTE QUALITÉ
PRIX MODÉRÉS
SE TROUVE PARTOUT

PUBLICITÉ

Messieurs les notaires, agents d'affaires, les honorables autorités communales et de district, et le public de la Gruyère, sont informés que les annonces pour

La LIBERTÉ et l'AMI DU PEUPLE

peuvent être remises à notre bureau de Bulle, maison Musy, Café du Commerce, Grand'Rue, 29.

HAASENSTEIN & VOGLER
Annonces dans tous les journaux